



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

CAPES d'informatique

Question au Gouvernement n° 1551

Texte de la question

CAPES D'INFORMATIQUE

M. le président. La parole est à Mme Céline Calvez.

Mme Céline Calvez. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans le cadre d'une mission au sein de la Délégation aux droits des femmes de notre assemblée, j'ai présenté avec notre collègue Stéphane Viry un rapport sur la place des femmes dans le monde scientifique.

Ce travail a mis en lumière une triste réalité : la trop faible présence des femmes dans ces filières. Cette réalité s'est exacerbée, et devient même alarmante dans le domaine du numérique et des sciences informatiques, car la place des femmes a reculé, depuis les années quatre-vingt, dans le domaine informatique.

Or il s'agit d'une filière d'avenir, porteuse de nombreux débouchés. Les enjeux du code, de l'algorithme et de l'intelligence artificielle vont en effet déterminer notre société de demain.

Vous l'avez souligné dans votre feuille de route en août 2018 : vous souhaitez placer le numérique au cœur et au service de l'école de la confiance. Ainsi, avec la réforme du baccalauréat, on voit apparaître un nouvel enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques ». On peut se poser la question de la formation et du recrutement des enseignants qui l'assureront.

Le 7 janvier, vous avez annoncé la création d'un CAPES d'informatique. Votre décision permettra de porter à part entière l'informatique dans notre parcours scolaire. Je tiens à saluer ici le travail de Danièle Hérin qui, à plusieurs reprises, vous a appelé à la création de ce CAPES. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Merci Danièle, pour ta ténacité !

Les sciences du numérique revêtent un caractère profondément pluridisciplinaire. Au-delà du recrutement par le CAPES, comment imaginez-vous le recrutement et la formation de celles et ceux qui enseigneront le numérique à l'école ? Les exigences disciplinaires des concours d'aujourd'hui sont-elles encore pertinentes pour sélectionner les enseignants de demain dans un monde de plus en plus transversal ?

Plus globalement, monsieur le ministre, quelles sont les perspectives de formation aujourd'hui et demain pour les enseignants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.* Madame la députée, votre question touche à un sujet essentiel, qui caractérise une des plus grandes évolutions de notre société : le

numérique. Nous savons tous que nous avons à former nos élèves – garçons et filles – à une nouvelle civilisation, qui correspond à la fois à la société et aux métiers de demain, et qui ouvre donc des opportunités.

On dit souvent que les nouvelles générations sont très numériques. En réalité, leurs savoirs sont assez superficiels. Il est temps que l'école délivre un savoir approfondi. C'est pourquoi la réforme du lycée prévoit une série d'innovations. Je vous remercie de les avoir rappelées.

La première est le fait que, dès la prochaine rentrée, la discipline technologie et sciences numériques sera enseignée à tous les élèves de seconde à raison d'une heure et demie par semaine.

Et puis, il y a cet enseignement de spécialité, extrêmement important, qui constitue même une innovation au niveau mondial : pour la première fois, un enseignement de spécialité de quatre heures – puis de six heures en terminale – sera dispensé au lycée concernant le numérique et les sciences informatiques.

Cette nouvelle réalité nous permet de faire beaucoup de choses, notamment de mener une politique volontariste pour que plus de jeunes filles se destinent aux carrières numériques, car, de façon générale, la réforme du lycée permet des choix plus authentiques, plus approfondis, pour qu'après le baccalauréat celles et ceux qui choisissent un enseignement de spécialité puissent continuer dans le domaine qu'ils auront commencé à approfondir.

La réforme favorisera cette égalité entre hommes et femmes que vous désirez, comme nous tous, dans le domaine informatique comme dans les autres.

Ce nouveau contexte permet également de créer un CAPES d'informatique. Cette mesure était très attendue par le milieu informatique. Nous la prévoyons pour l'année 2020, avant de créer ensuite une agrégation d'informatique. Bien entendu, comme vous le souhaitez, ce sera aux avant-postes de l'innovation pédagogique, puisque le sujet s'y prête considérablement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Céline Calvez](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1551

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 janvier 2019](#)